

Edito



Un nouveau regard sur la gestion de la formation

Le statut de l'Enseignement catholique adopté en juin dernier prend en compte tous les acteurs. Dialogue et respect de la responsabilité de chacun fondent les rapports au sein de notre Institution. Formiris situe son action dans ce cadre pour ce qui est de sa mission : le champ de la formation.

En 2013-2014, une nouvelle procédure de gestion de la formation va se déployer progressivement en s'appuyant sur un outil informatique. FormElie remplacera Eneris. Le socle de référence est identique à celui du statut : donner les moyens à chaque acteur impliqué dans la mise en œuvre du processus de formation d'assurer sa responsabilité. En outre, la méthodologie de travail adoptée permettra une évaluation continue à travers une boucle de progrès qui guidera les évolutions. Elles tiendront compte des besoins de chacun des partenaires et notamment des chefs d'établissement.

A travers ce projet structurant, Formiris s'investit pleinement dans les « Orientations pour la formation 2012-2018 » et notamment à travers son axe 4 : « Optimiser le système de formation » au service de ses utilisateurs.

François David
président de Formiris

Au sommaire de ce numéro

Avec la rentrée vient le temps de l'élaboration des plans de formation. Formiris Méditerranée a revu son organisation pour conseiller au mieux chefs d'établissement et enseignants. La Fédération dégage des budgets pour aider les suppléants à passer les concours et examens réservés et exerce une veille attentive sur les réformes à venir du système éducatif. Des outils simples pour travailler sur les besoins de formation.

[Fédération] dans les territoires

Le conseil en formation à Formiris Méditerranée

Depuis sa création, Formiris Méditerranée a fait du développement du conseil un axe fort de son projet. Son directeur, témoigne.

► Une organisation au plus près des besoins

Dans une première étape, nous avons restructuré nos services afin d'affecter une conseillère en formation sur chaque académie. Dans un second temps, pour permettre aux conseillères de répondre prioritairement aux situations exigeant une analyse fine et un traitement spécifique, nous avons fait évoluer notre Pôle d'accueil et d'assistance technique (PAAT). Devenu le point d'entrée unique des appels extérieurs, le PAAT gère les départs en formation mais aussi le conseil de premier niveau, avec pour objectif d'apporter une réponse qualifiée en matière d'information ou d'explicitation. Ce défi exigeant appelle des temps de régulation réguliers entre tous les membres de l'équipe.

► Nos actions prioritaires

Elles se répartissent sur deux cibles distinctes. La première concerne les chefs d'établissement. Il s'agit pour nous de les soutenir, tant dans le repérage de l'offre, que dans l'élaboration et l'analyse de leur plan de formation ou encore dans une démarche de construction d'un projet collectif de formation.

La seconde vise l'accompagnement individuel des enseignants. Les besoins vont d'une demande d'aide à la mise en œuvre d'un projet répondant à un besoin de changement ou d'évolution professionnelle, jusqu'à la construction d'un plan personnalisé de formation pour faire face à des difficultés rencontrées dans le cadre professionnel.

► Le conseil : un "plus" pour le chef d'établissement

L'acte de conseil se fonde toujours, à la base, sur l'explicitation d'une demande individuelle ou collective et l'exigence que l'on va se donner à lui apporter une réponse la plus adaptée possible. En ce sens, au-delà d'un apport d'informations, de méthodes ou d'outils, le conseil se joue d'abord à travers une relation d'aide à la fois proche et distanciée, au service d'un besoin ou d'un projet.

Par le conseil, Formiris peut donc apporter aux chefs d'établissement un véritable « plus » dans leur fonction de pilotage et d'animation de la formation. ■

Marc Keraudren,
directeur de Formiris Méditerranée

[Fédération] dans les territoires (suite)

Le regard d'un enseignant sur le service Conseil et accompagnement professionnel

Aujourd'hui enseignant certifié en arts appliqués dans un lycée varois, Stéphane M. témoigne de son passage par le service Conseil et accompagnement professionnel (CAP) de Formiris Méditerranée.

Qu'est-ce qui vous a conduit à contacter le service CAP ?

J'ai contacté Formiris alors que j'étais encore à la fois vacataire dans un établissement et en libéral dans le métier du design. J'étais alors à la croisée des chemins et me posais un certain nombre de questions : « Ai-je une vraie carrière dans l'enseignement, n'étant pas issu du sérail ? », « Comment devenir certifié en arts appliqués ? ». J'avais beaucoup d'idées en tête et c'était assez perturbant !

Comment s'est déroulé votre accompagnement ?

J'ai obtenu rapidement un premier entretien avec une conseillère, dont j'ai particulièrement apprécié la proximité et la disponibilité. Trois entretiens conseil ont eu lieu entre avril 2011 et janvier 2013, chacun donnant lieu à un compte rendu partagé. Nous avons

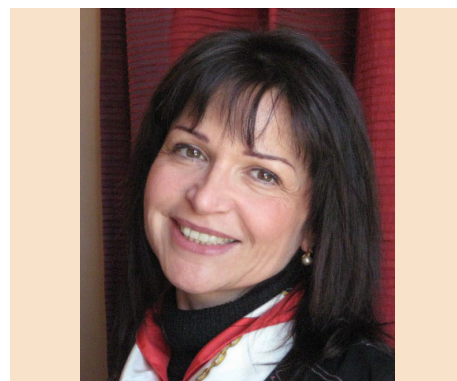
également eu des points d'étape par téléphone et par mail.

Qu'est-ce que cela vous a apporté ?

J'avais besoin d'être recadré. Grâce au travail de questionnement et aux recherches individuelles demandées, je suis rapidement allé à l'essentiel. J'ai pu prioriser mes objectifs et trouver par moi-même mais guidée par la conseillère une autre voie d'accès que les concours. Elle passait par l'inspection et la formation. J'ai été validé certifié en arts appliqués en 2012.

Et aujourd'hui ?

Je suis toujours dans une dynamique de projet. J'ai suivi la formation initiale de tuteurs qui m'a énormément apporté et j'ai préparé le c2i2e. Et surtout, grâce à mon expérience du conseil Formiris, j'ai mis en avant auprès de mes collègues le levier « formation »



Conseil en formation : proximité, disponibilité et aide au questionnement.

au sein de l'établissement.

Cette année, le directeur du lycée s'est saisi du projet initié par un groupe de 4 enseignants, dont je fais partie. Une formation intra sera proposée à des enseignants volontaires pour passer la certification ou qui souhaitent se professionnaliser à la prise en compte des TICE dans leur pédagogie. ■

Propos recueillis par
Claire Zonszajn,
conseillère en formation
Formiris Méditerranée

[Formation] repères

Concours et examen réservés : mobilisation pour une nouvelle voie de titularisation pour les suppléants

Dans le cadre de la lutte contre l'emploi précaire⁽¹⁾, l'Etat décide en décembre 2012, la création des dispositifs de recrutement réservé. Face aux besoins de formation pour accompagner les nombreux candidats potentiels, Formiris a dû réagir dans l'urgence pour financer et mettre en œuvre des dispositifs de formation.

Décembre-février 2013 : le groupe de pilotage « Entrées dans le métier et concours »⁽²⁾, en charge de ce dossier, fait remonter la problématique aux instances de Formiris. Le Conseil fédéral⁽³⁾ confirme la nécessité de mettre en place un dispositif de préparation et doit dégager des financements qui n'étaient pas prévus. Le calendrier est serré : inscriptions mi janvier ; formation en février-mars et épreuves en mars-avril 2013. En outre, l'incertitude est grande quant au nombre

► Qui est concerné par ce concours ?

Les maîtres délégués sous contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée d'un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association ou sous contrat simple.

► Conditions d'ancienneté

Nécessité d'avoir été maître auxiliaire au moins 4 années dans l'enseignement privé (ou 1 an minimum et un complément de service public à hauteur des 4 années).

► Modalités pratiques

Concours réservé : second degré, enseignement général et technologique
Toutes les disciplines sont concernées par les modalités suivantes :

- Admissibilité : un dossier RAEP à renvoyer
- Admission : un oral en deux parties : analyse du dossier RAEP et réponse structurée à une question pédagogique

Examen réservé : premier degré et enseignement professionnel

- Un dossier RAEP à renvoyer
- Tous les candidats sont convoqués à un oral.

[Formation] repères

de candidats à former. Le groupe de pilotage étudie plusieurs maquettes de formation et de financement pour aider le Conseil fédéral à se déterminer. Il votera le financement sur budget fédéral⁽⁴⁾ de trois actions par association territoriale (soit un budget de 360 000 € pour 66 formations). Selon les besoins, des formations complémentaires pourront être financées sur budget territorial⁽⁵⁾.

► **Septembre 2013** : on dénombre 960 lauréats. Ils entrent en année de stage et les textes officiels publiés en août 2013⁽⁶⁾ précisent ce cadre. Les stagiaires doivent être accompagnés en établissement par un tuteur et par un dispositif de formation. C'est un enjeu stratégique pour Formiris car ces enseignants n'ont, pour la plupart, pas reçu de formation initiale. Il est primordial de les former afin qu'ils

obtiennent leur certification. Des hypothèses financières sont étudiées par le Conseil fédéral qui vote, fin septembre, un budget de 490 000 € réparti au niveau local au prorata des lauréats. ■

Béatrice Mas,

responsable du service Formation de Formiris

Marc Thébault,

secrétaire général de Formiris

1) Loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi dans la fonction publique.

2) Opérationnels de Formiris chargés de construire des propositions de programmation de formation.

3) Conseil d'administration de la Fédération Formiris.

4) Budget dédié à des orientations globales de formation au niveau national.

5) Budget dédié à des actions locales spécifiques.

6) Décret n°2013-767 du 23 août 2013.

Systeme éducatif : le point sur les réformes à venir

Adoptée en juillet dernier, la loi de refondation de l'école annonce l'ouverture de nombreux chantiers qui modifieront le système éducatif. Tour d'horizon des nouveautés qui seront mises en place dans les établissements à partir de 2014.

Priorité à l'école primaire

C'est à partir de la rentrée 2014, que débutera la refonte des cycles d'enseignement. Quatre nouveaux cycles du primaire au collège sont définis :

- cycle 1, dit « cycle des apprentissages premiers » : petite section, moyenne section et grande section ;

- cycle 2, dit « cycle des apprentissages fondamentaux » : CP, CE1, CE2 ;

- cycle 3, dit « cycle de consolidation » : CM1, CM2, 6^e ;

- cycle 4, dit « cycle des approfondissements » : 5^e, 4^e, 3^e.

Le nouveau Conseil supérieur des programmes sera chargé d'en définir les contenus. La maternelle sera la pre-

mière concernée puisque de nouveaux programmes s'appliqueront dès la rentrée 2014. Suivront les programmes de l'école primaire qui seront remis à plat et opérationnels à la rentrée 2015.

L'apprentissage d'une langue dès le CP, l'enseignement moral et civique, le parcours d'éducation artistique et culturelle sont d'ores et déjà annoncés. Ces contenus seront élaborés en complémentarité avec les programmes du collège.

Repenser le collège

La loi sur la refondation réaffirme le principe du collège unique, adossé au tronc commun, tout en mettant en œuvre « des pratiques différenciées adaptées aux besoins des élèves ». En attendant,

un nouveau parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est prévu pour 2015, de la 6^e à la 3^e.

Ce parcours permettra aux élèves d'acquérir des compétences en matière d'orientation, de culture professionnelle et d'entrepreneuriat.

Le numérique à l'école

« Une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux sera dispensée de l'école primaire au lycée. Elle permettra de transmettre aux élèves les connaissances et compétences nécessaires à la maîtrise de l'information, devenue aujourd'hui une condition essentielle de l'accès aux autres savoirs. », a annoncé Vincent Peillon lors de sa conférence de presse de rentrée.

Une première application concrète : l'option « Informatique et sciences du numérique », mise en place en terminale S en 2012, sera ouverte en terminale de chacune des séries du baccalauréat général et technologique.

Formiris sera attentif à accompagner les enseignants et les équipes dans ces nouvelles réformes, dès que des informations complémentaires nous parviendront. ■

Valérie Granger,

chargée de veille au service Formation de Formiris

Création du service public du numérique éducatif

La loi pour la refondation de l'École instaure le service public du numérique éducatif : 11 nouveaux services destinés aux élèves, aux enseignants et aux parents sont attendus au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2013-2014.

A noter :

- « Les Fondamentaux » à l'école primaire : une série de plusieurs centaines de films d'animation de trois minutes pour comprendre les notions fondamentales liées à l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences, etc.

- « Lire, une année d'apprentissage de la lecture » : un web-documentaire pour aider enseignants et parents à accompagner les enfants de cours préparatoire.

- « English for schools » : un service de ressources numériques pédagogiques destiné aux 8-11 ans.

- « Eduthèque » : un portail destiné aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré leur permettant de disposer de ressources numériques des grands établissements publics scientifiques et culturels.

A lire : [Le numérique au service de l'École](#) (Ministère de l'Éducation nationale).

[Plan de formation] outils

Deux outils simples pour travailler sur les besoins de formation

Investir le référentiel de compétences des enseignants et les orientations de la formation pour construire le plan de formation de l'établissement et mieux positionner la formation comme ressource au service des projets individuels, collectifs et institutionnels.

Le référentiel de compétences de l'enseignant

Si le plan de formation est la traduction opérationnelle et budgétaire des choix du chef d'établissement sur les moyens qu'il affecte au développement de la compétence individuelle et collective de ses enseignants, alors le nouveau référentiel de compétences de l'enseignant* est un outil très utile. Il permet à chaque enseignant de mesurer l'écart entre les compétences attendues et celles qu'il a développées au cours de sa carrière. Il sert en quelque sorte de grille d'auto positionnement pour identifier des besoins et élaborer des parcours individuels de formation qui figureront au plan de formation après accord du chef d'établissement. Les équipes pédagogiques s'en inspireront également pour des projets de développement des compétences collectives (évaluation par compétences, différenciation pédagogique, par exemple).

Les orientations de formation 2012-2018

Pour le chef d'établissement, les *Orientations de formation 2012-2018* sont une excellente grille d'analyse du plan de formation de l'établissement et des moyens qui y sont consacrés.

► Comprend-il des formations collectives pour « fédérer des équipes autour de projets » (orientation 1) ? Projets de recherche et d'innovation pédagogique, adaptation aux réformes du système éducatif, etc.

► Quelles sont les actions qui « accompagneront l'évolution professionnelle des enseignants » (orientation 2) ? Préparations aux concours et à la titularisation, formations à la prise de responsabilité, reconversions disciplinaires, etc.

► Quelles formations « aideront les enseignants à maîtriser leur métier » (orientation 3) ? Cf. Le référentiel de compétences de l'enseignant.

Quant à l'orientation 4, elle vise à

Espace Orientations 2012-2018 (orientations.formiris.org)

« optimiser le système de formation ». Elle interroge chaque établissement sur la place accordée à la formation, les moyens humains et financiers qui y sont consacrés, la méthodologie

d'analyse des besoins, le choix des formations et l'évaluation des effets dans les pratiques quotidiennes. ■

Patrick Karcz,
directeur de Formiris Normandie

* Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, BOEN n° 30 du 25 juillet 2013.

[Bloc-Notes]

Les assemblées générales de Formiris

• Antilles-Guyane	31/01/2014
• Bretagne	08/01/2014
• Centre	
Poitou-Charentes	04/12/2013
• Est	11/12/2013
• Ile-de-France	02/12/2013
• La Réunion	nc
• Méditerranée	18/12/2013
• Nord Pas-de-Calais	18/12/2013
• Normandie	08/01/2014
• Pays de la Loire	11/12/2013
• Picardie	
Champagne-Ardenne	11/12/2013
• Rhône-Alpes Auvergne	11/12/2013
• Sud Ouest	11/12/2013
• Formiris Services nationaux	12/02/2014

• Session nationale : « *Morale, religion et laïcité à l'école* ».

Dijon, 18 au 22 novembre 2013.

Informations sur le site :

Formiris Rhône-Alpes Auvergne

• Colloque « *Construire l'élève, la personne dans une société numérique* ».

Lyon, 30 janvier au 1er février 2014.

Contact :

colloque-numerique@univ-catholyon.fr

• Session nationale « *Empreintes du religieux dans l'espace public* ».

Bordeaux, 31 mars au 4 avril 2014.

Informations sur le site :

Enseignement & Religions